

ACIL AG 2015

19 novembre 2015 | 17 :15 | Anthropole | 5021

Membres présents : Michel Aberson, Alain Ausoni, Romain Bionda, Gabriele Bucchi, Marta Caraion, Noémie Chardonnens, Joanne Chassot, Karine Crousaz, Jennifer Darricau, Charlotte Dufour, Cyril Lécosse, Giuseppina Lenzo, Brigitte Maire, Valentine Nicollier, Claire Oppliger, Julien Pingoud, Hugues Poltier, Marco Prost, Alberto Roncaccia, Olivier Thévenaz, Michele Tomasi, Gaspard Turin, Marie Widmer, Aris Xanthos

Membres excusés : Philippe Bornet, Cyrille François

1. Ordre du jour: adoption

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. PV de l'AG 2014 : adoption

Le PV de l'AG 2014 est adopté à l'unanimité (sous réserve d'une modification orthographique).

3. Rapport d'activités 2014-2015 : présentation et adoption

Le comité parcourt le rapport d'activité 2014-2015 en anticipant les communications particulières (point 4).

A. Composition du comité

Le comité de l'ACIL a accueilli deux nouvelles recrues lors de l'AG 2014 et a enregistré le départ de Sonia Gómez Rodríguez, qui a terminé son contrat d'AD en 2015. Il est composé comme suit : Romain Bionda, Gabriele Bucchi, Joanne Chassot, Jennifer Darricau, Elena Díez del Corral Areta, Valentine Nicollier, Marco Prost, Olivier Thévenaz.

B. Réunions du comité, contacts avec les autorités académiques

Le comité s'est réuni à 7 reprises en séances ordinaires, auxquelles se sont ajoutées des rencontres ponctuelles entre plusieurs de ses membres.

Une partie du comité a rencontré le Décanat le 22 avril 2015. L'entretien s'est déroulé en présence du doyen F. Rosset et du vice-doyen R. R. Overmeer. L'ACIL a trouvé leur attitude et leur écoute encourageante pour la suite, même si elle regrette l'absence d'engagement clair

(notamment en ce qui concerne le projet de questionnaire pour les AD) et l'absence des deux vice-doyens qui feront partie du prochain Décanat, H.-G. Von Arburg et A. Boillat.

C. Visites de sections et questionnaire

Le comité a effectué une visite de section. Ces visites seront abandonnées, car elles rencontrent peu de succès tout en nécessitant beaucoup d'énergie. Pour récolter des informations, l'ACIL propose d'élargir à tout le CI le questionnaire qu'elle prévoyait de soumettre aux AD. Les objectifs de ce questionnaire sont de fournir un panorama global des conditions du CI, des AD aux MER. L'ACIL bénéficiera (en principe) d'un appui logistique du Décanat (I. Pante).

D. Groupe de travail sur le doctorat

GT et enjeux pour le CI

L'ACIL propose un rapide historique de ce dossier. Elle précise que la demande d'un règlement spécifique dédié au doctorat émane du Décanat. Elle annonce que J. Chassot a rejoint le GT en cours de route et y représente le CI avec M. Dätwyler (AD en section d'allemand). Les échanges au sein du GT sont de qualité et il y règne un climat d'ouverture aux idées proposées par les représentantes du CI. Les actuels enjeux de la discussion sont les suivants : **1.** Imaginer un document écrit qui rende compte de l'entretien que les doctorant-e-s sont censé-e-s avoir une fois par année avec leur directrice ou leur directeur. Ce document devrait être signé par les deux parties et versé au dossier des doctorant-e-s. **2.** Clarifier la procédure en cas de conflit entre un-e doctorant-e et sa directrice ou son directeur. L'ACIL estime que c'est une question qui doit être discutée au CF. **3.** Rédiger les bases d'une convention de thèse.

Implication de l'ACIL / proposition d'une commission ad hoc

Le comité trouve le Décanat à l'écoute, mais il invite à la vigilance en ce qui concerne ce futur règlement, étant donnée la sous-représentation du CI au GT et la rapidité avec laquelle certains points sont traités. Le comité souhaite prolonger les discussions menées par le GT au Conseil de faculté. Il a proposé au CF la création d'une commission dédiée à la question du doctorat et susceptible d'encadrer les conflits. Cette proposition a suscité un contre-projet de la part du Décanat, qui a proposé que ce soit la commission de promotion de la recherche qui s'en charge. C'est le contre-projet qui a été acceptée par le CF. Il est donc décidé de se montrer très attentif au règlement de cette nouvelle commission et à sa nouvelle composition, en particulier au fait qu'elle regroupe des personnes concernées par le doctorat (CI, FDI...). Un membre siégeant dans la commission actuelle ne la voit pas traiter des conflits entre doctorant-e-s et directeur-trice.

Sur les autres points proposés par l'ACIL, les discussions n'ont pas encore eu lieu.

E. MER

Sur ce dossier, des discussions s'engagent rapidement : c'est un point sensible et les membres de l'ACIL comptent visiblement sur le comité pour y travailler.

1. Conditions de travail

Le comité observe leur disparité entre les sections et les facultés. Par exemple, en SSP, un MER enseigne 6 heures, en Lettres 8 heures. Ces points sont à clarifier avec le Décanat. Un membre propose que le Décanat soutienne l'annualisation de l'enseignement des MER, afin qu'ils puissent régulièrement bénéficier d'un semestre libre pour la recherche. Une discussion est lancée sur cette question, dont un membre souligne qu'elle concerne tous les corps. Un membre souligne que dans sa réponse au postulat sur les MER au CU, la direction a invité les facultés à mettre au concours des MER stables quand cela se justifie, et non pas seulement des PAST pour 6 ans.

2. Statuts – MER1, MER2, PA et prof. titulaires – promotions et stabilisations

Le comité remarque que le dossier des MER est compliqué ; la présentation du postulat qui a été faite au CU a soulevé des mécontentements au sein des MER, et la réponse de la Direction n'a pas clarifié les difficultés. Sur les questions relatives aux MER, l'ACIL a des contacts avec ACIDUL, qui travaille beaucoup sur ces questions. Le comité mentionne rapidement quelques enjeux : **1.** statut des MER2 **2.** promotion en PA **3.** titre de professeur-e titulaire.

1. Le comité s'interroge sur le statut des MER2, dont le nombre en Lettres dans certaines sections (EFLÉ notamment) est élevé. C'est un poste d'enseignement, qui ne laisse pas de place à la recherche – néanmoins, de plus en plus de doctorant-e-s et de titulaires d'un doctorat sont engagés, ce qui pose la question de la surqualification et des promotions au poste de MER1.

2. Les conditions requises pour une promotion d'un MER au titre de PA sont laissées par la Direction à la discréction des Décanats. Les MER qui n'ont pas été engagés sur concours ne peuvent pas y prétendre. Une discussion s'engage sur la distinction entre stabilisation et promotion. Suivant celle qu'a établie ACIDUL, le passage de MA à MER devrait être considéré comme une stabilisation et non une promotion, ce qui permettrait à ceux et celles qui en ont bénéficié de prétendre à une promotion en PA. Un membre mentionne que le document qui circule de manière officieuse sur les promotions n'est pas forcément validé par la direction et qu'il n'est peut-être pas compatible avec la LUL. Par exemple, il y est mentionné la nécessité d'une approbation de la section pour une promotion, élément qui ne figure pas dans la LUL.

3. Autre sujet de mécontentement : les critères pour obtenir le titre de professeur-e titulaire sont presque identiques à ceux demandés pour être promu PA. De telles exigences pour l'obtention d'un titre qui n'offre aucun changement de corps ni aucune valorisation salariale sont perçues par une partie des MER comme inacceptables.

3. Discussion

Un membre pose la question des effets de la RIE III sur les promotions et les engagements. On ignore pour le moment ce qui se passera pour l'Unil si la loi est acceptée, mais le Décanat a été clair que le budget de la faculté n'augmentera pas. Le comité propose de demander son avis à ACIDUL, très active dans la recherche de signatures pour le référendum.

Le comité souligne qu'en SSP, la promotion des MER n'est pas liée à la planification et se discute entre la personne qui candidate et le Décanat. L'implication des sections est discutée : elles peuvent difficilement défendre une promotion qui leur fera perdre des heures d'enseignement. Toutefois, les laisser de côté ne paraît pas non plus une bonne idée, justement parce que la diminution des heures d'enseignement les concerne directement. Cette diminution inquiète un membre, qui invite à ne pas oublier que la qualité des enseignements pâtit forcément de la surcharge des séminaires. Plusieurs idées sont alors mentionnées pour compenser les heures d'enseignement supprimées par ces promotions : demander une contribution financière au Décanat, comme c'est le cas en SSP (ils ont toutefois des contraintes différentes liées aux 6 heures qu'y donnent les MER), augmenter les heures d'enseignement de la personne promue (ce geste volontaire pourrait inciter le Décanat à entrer en matière plus facilement, surtout dans ce contexte marqué par la future RIE III). La deuxième proposition soulève une vive opposition : le cas de l'histoire est évoqué, où les 6 heures d'enseignement demandées aux MER correspondent déjà à une surcharge telle que beaucoup diminuent leur taux d'engagement pour pouvoir continuer à faire de la recherche. A ce propos, un membre ajoute que les AD devraient pouvoir aider les MER. De façon générale, tout le monde n'est pas favorable à une rigidification des pratiques. Le comité souligne toutefois que lorsque les sections s'organisent elles-mêmes, les disparités sont à l'origine de mécontentements.

4. Communication du comité

Les communications du comité ont été faites en marge de la présentation du rapport d'activité 2014-2015.

5. Comptes 2014-2015 : présentation, rapport des vérificateurs des comptes, adoption et décharge

Le comité présente les comptes 2014-2015. Les dépenses concernent l'AG de l'année précédente. Alain Ausoni et Hugues Poltier, vérificateurs des comptes, prennent connaissance des pièces comptables, puis acceptent les éléments présentés. L'AG accepte et décharge le trésorier et les vérificateurs à l'unanimité.

Le comité soumet aux membres la possibilité, sous réserve d'expliciter un projet concret, de demander auprès du Décanat un subside annuel.

6. Comité 2015-2016 : élections

Tous les membres du comité sont candidats à leur successions, à l'exception de Sonia Gómez. Le comité présente les membres puis s'enquiert d'éventuelles nouvelles candidatures. Il y en a deux : G. Turin (MA, section de français) et C. Lécosse (MA, section d'histoire de l'art). Il y a donc 10 candidat-e-s pour 9 postes. La décision d'étendre à 10 le nombre des membres du comité est adoptée à l'unanimité – sous réserve que les statuts de l'ACIL soient modifiés et votés lors de la prochaine AG.

La composition du comité, votée à l'unanimité, est la suivante : Romain Bionda, Gabriele Bucchi, Joanne Chassot, Jennifer Darricau, Elena Díez del Corral Areta, Cyril Lécosse, Valentine Nicollier, Marco Prost, Olivier Thévenaz et Gaspard Turin.

7. Vérificateurs des comptes : élection

A. Ausoni et H. Poltier se proposent comme vérificateurs de comptes pour l'exercice 2015-2016 ; ils sont élus à l'unanimité.

8. Divers et propositions individuelles

Le comité propose de conserver le même horaire pour l'AG de l'année suivante.

Séance levée à 18h30.

Pour l'ACIL, Valentine Nicollier